



ÉDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES

Déclaration commune CSA-FSD44 du 01/07/2024

La formation spécialisée est réunie aujourd'hui dans un contexte politique et social extrêmement grave et préoccupant au lendemain du premier tour des élections législatives où le Rassemblement National arrive en tête avec 34 % des voix, soit 12 millions d'électeur·ices.

Si les conditions de travail et d'enseignement n'ont cessé de se dégrader avec les politiques gouvernementales mises en place depuis 2017, l'imminence de l'arrivée au pouvoir d'un·e premier·e ministre d'extrême droite nous laisse présager des heures particulièrement sombres pour l'avenir de l'Éducation Nationale (personnels et élèves) et la représentativité syndicale.

Dans ce contexte, les personnels de l'Éducation Nationale peuvent compter sur l'engagement des représentant·es syndicaux, membres de la Formation spécialisée Départementale 44, pour continuer à défendre et faire des propositions pour l'amélioration de leurs conditions de travail.

Dès aujourd'hui, nous vous interpellons Monsieur le Président de la Formation Spécialisée, sur les réponses que vous allez apporter dès la rentrée aux problématiques d'agressions de personnels, de relations de travail dégradées, de conflits hiérarchiques : en terme de budget pour les actions de formation et de prévention, de protection, de réparation ?

Ainsi, nous vous demandons des moyens en personnels médico-sociaux, d'enseignement et de vie scolaire, AESH et administratifs.

Par ailleurs, nous vous interpellons solennellement, Monsieur le Président, sur le nécessaire renforcement de la cellule VDHASS face à l'augmentation déjà en cours des agressions et discriminations racistes, sexistes et LGBTQIA+phobes.

En effet, depuis sa création en avril 2024, la cellule académique a recensé 36 signalements et cela malgré le manque de visibilité de la procédure sur le site internet ETNA de la DSDEN 44.

Ce constat nous amène à réitérer notre demande de mise en place d'une cellule VDHASS à l'échelle départementale accompagnée d'un temps de décharge nécessaire au traitement des signalements.

Monsieur le président, nous ne doutons pas de votre prise en considération de notre profonde inquiétude et du bien fondé de nos demandes.